



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

29 OCTOBRE 2024 Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 29 octobre 2024, à 19 h, au Centre communautaire rodriguais, 100, rue de la Plage, à Saint-Alphonse-Rodriguez.

SONT PRÉSENTS : M^{ME} VIRGINIE ARBOUR TRÉPANIÉ, DISTRICT N° 1
M. ÉRIK RICHARD, DISTRICT N° 2
M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, DISTRICT N° 3
M^{ME} FRANCINE CRAIG, DISTRICT N° 5

SONT ABSENTS : M^{ME} ISABELLE PERREAU, MAIRESSE
M. FRANÇOIS TREMBLAY, DISTRICT N° 4
M. PIERRE LAVALLÉE, DISTRICT N° 6

EST AUSSI PRÉSENTE : M^{ME} ELYSE BELLEROSÉ, DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

PUBLIC : ENVIRON 0 PERSONNES

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Charles-André Pagé, maire suppléant, agit à titre de président d'assemblée et madame Elyse Bellerose, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h.

2024-10-511 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VIRGINIE ARBOUR-TRÉPANIÉ
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. DIRECTIVE DE CHANGEMENT - RÉFECTION BARRAGES GAREAU X0004186 ET X0004184**
- 4. DEMANDE DE SUBVENTION – FRR VOLET 2 – SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**
- 5. OCTROI DE CONTRAT – LUMIÈRES EXTÉRIEURES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE RODRIGUAI – ENTREPRISE DANIEL CHARLAND INC.**
- 6. ENTÉRINEMENT D'OCTROI DE MANDAT - AVENANT 3 – RÉPARATION D'URGENCE 4^E RANG – PARALLÈLE 54 EXPERT-CONSEIL INC.**
- 7. EMBAUCHE – COMMIS À LA COMPTABILITÉ – EMPLOYÉ NUMÉRO 13-0034**
- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR UNIQUEMENT)**
- 9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ INCLUANT LE VOTE DU MAIRE SUPPLÉANT



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

2024-10-512 3. DIRECTIVE DE CHANGEMENT - RÉFECTION BARRAGES GAREAU X0004186 ET X0004184

ATTENDU QU' il y a lieu de documenter les changements entre les documents de soumission et les documents de construction suit à l'obtention des différents permis concernant le projet de réfection des barrages Gareau X0004186 ET X0004184;

ATTENDU QU' il y lieu d'ajouter une butée de béton et de modifier le calibre d'enrochement dans le déversoir et d'assurer le chargement des matériaux au bac d'emprunt;

ATTENDU le projet de modification numéro DC-01 de la firme d'ingénieurs ÉQUIPE LAURENCE INC. daté du 23 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ÉRICK RICHARD
ET RÉSOLU :

QUE le préambule ainsi que le projet de modification numéro DC-01 de la firme d'ingénieurs ÉQUIPE LAURENCE INC. daté du 23 octobre 2024 font parties intégrantes de la présente résolution ne peuvent en être dissociés;

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez **ACCEPTÉ** la directive de changement numéro DC-01 de la firme d'ingénieurs ÉQUIPE LAURENCE INC. concernant des changement au projet de réfection des barrages Gareau X0004186 et X0004184 et **AUTORISE** le paiement au montant de **7 668,83 \$**, incluant les taxes applicables;

QUE les délais d'exécution des travaux demeurent inchangés;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23 050 00 877;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ INCLUANT LE VOTE DU MAIRE SUPPLÉANT

2024-10-513 4. DEMANDE DE SUBVENTION – FRR VOLET 2 – SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC-SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE les municipalités de, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Côme, Sainte-Béatrix, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Damien, et Saint-Alphonse-Rodriguez ont manifesté leur intérêt de créer une régie incendie;

ATTENDU QU' une étude de faisabilité est nécessaire avant de débiter les démarches de création de la régie;

ATTENDU QUE dans le cadre du volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC de Matawinie, ce type de projet en coopération intermunicipale pourrait être admissible;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE FRANCINE CRAIG
ET RÉSOLU :



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez **S'ENGAGE** à participer au projet de création d'une régie incendie;

QUE le Conseil **S'ENGAGE** à assumer une partie des coûts pour la réalisation de cette étude de faisabilité;

QUE le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC de Matawinie – Projets structurants pour améliorer les milieux de vie des municipalités;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ INCLUANT LE VOTE DU MAIRE SUPPLÉANT

2024-10-514

5. OCTROI DE CONTRAT – LUMIÈRES EXTÉRIEURES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE RODRIGUAIS – ENTREPRISE DANIEL CHARLAND INC.

ATTENDU QUE suite aux travaux d'agrandissement du centre communautaire rodriguais, il a été porté à l'attention de la Municipalité qu'il faudrait plus d'éclairage extérieur à l'entrée du comptoir vestimentaire;

ATTENDU l'offre de service de ENTREPRISE DANIEL CHARLAND INC.;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VIRGINIE ARBOUR-TRÉPANIER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez **OCTROI** un contrat pour l'ajout de lumières extérieures à l'entrée du comptoir vestimentaire du centre communautaire rodriguais à ENTREPRISE DANIEL CHARLAND INC. pour une somme maximale de **3 000 \$**, incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement et répartie sur une période de trois ans;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22 600 00 700;

QUE l'offre de service de ENTREPRISE DANIEL CHARLAND INC. fasse partie intégrante de la présente résolution et ne peut en être dissocié;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ INCLUANT LE VOTE DU MAIRE SUPPLÉANT



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

2024-10-515

6. ENTÉRINEMENT D'OCTROI DE MANDAT - AVENANT 3 – RÉPARATION D'URGENCE 4^E RANG – PARALLÈLE 54 EXPERT-CONSEIL INC.

ATTENDU QU' à la suite d'une demande du MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, des plans finaux sont requis en lien avec les travaux de rétablissement du 4^e Rang;

ATTENDU QUE l'enveloppe budgétaire initiale est complète;

ATTENDU QU' un budget additionnel est requis afin de couvrir les honoraires pour que PARALLÈLE 54 EXPERT-CONSEIL INC. puisse remplir le mandat;

ATTENDU l'avenant 3 du projet de réparation d'urgence du 4^e Rang numéro MSAR-2302 de PARALLÈLE 54 EXPERT-CONSEIL INC daté du 18 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ÉRICK RICHARD
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE le Conseil **ENTÉRINE** l'octroi de mandat concernant l'avenant numéro 3 du projet de réparation d'urgence du 4^e Rang qui consiste à l'élaboration des plans finaux requis par le MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE à PARALLÈLE 54 EXPERT-CONSEIL inc., d'un montant de **5 748,75 \$**, incluant les taxes applicables;

QUE l'avenant numéro 3 de PARALLÈLE 54 EXPERT-CONSEIL INC. daté du 18 octobre 2024 fasse partie intégrante de la présente résolution et ne peut en être dissocié;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23 030 00 955;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ INCLUANT LE VOTE DU MAIRE SUPPLÉANT

2024-10-516

7. EMBAUCHE – COMMIS À LA COMPTABILITÉ – EMPLOYÉ NUMÉRO 13-0034

ATTENDU le départ à la retraite de la titulaire du poste de commis à la comptabilité;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit pourvoir ce poste de façon permanente;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE FRANCINE CRAIG
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE **SOIT EMBAUCHÉ** l'employé numéro 13-0034 au poste régulier, à temps plein, de commis à la comptabilité, à compter du 4 novembre 2024, aux conditions prévues à la convention collective et à la lettre d'embauche;



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE**

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ INCLUANT LE VOTE DU MAIRE SUPPLÉANT

8. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR UNIQUEMENT)

La mairesse et les membres du Conseil répondent aux questions des citoyennes et citoyens.

2024-10-517

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VIRGINIE ARBOUR-TRÉPANIER
ET RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 05.

(Signé)

CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
MAIRE SUPPLÉANT

(Signé)

ELYSE BELLEROSÉ
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

N° de résolution
ou annotation

